

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Mgr Mathieu à Montréal. — V Décisions liturgiques. — VI Une lettre de Joseph de Maistre. — VII Aux prières.

**AU PRONE**

Le dimanche, 26 novembre

On annonce :

Les fêtes de saint André et de saint François-Xavier ;

Le premier vendredi du mois ;

L'indulgence plénière des exercices du mois de novembre (1) ;

La neuvaine de l'Immaculée-Conception, mercredi le 29 (2) ;

Dans le diocèse de Sherbrooke, jeudi, le 18e anniversaire du sacre de Mgr l'évêque ;

Dans le diocèse de Joliette, la collecte, le 1er dim. de l'Avent, pour les orphelins.

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche, 26 novembre

Fête de S. Sylvestre, **double**; mém. du 24e dim. après la Pentecôte, et de S. Pierre d'Alexandrie (3o de Ste Cécile dans le diocèse de Valleyfield); préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Vêpres

(1) En faisant tous les jours du mois de novembre, même privément, quelque exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, on peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour ; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique, (non semi-publique), dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.

(2) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice ; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine, ou l'un des huit jours suivants (du 29 novembre au 15 décembre).

depuis le capitule de S. Léonard de Port-Maurice, **double**; mém. de S. Pierre et du dim. (3e de Ste-Cécile dans le dioc. de Valleyfield).

Dans la cathédrale de Valleyfield: Messe basse **comme ci-dessus**.

Messe chantée de sainte Cécile, **double de 1e cl.**; seule mém. du 24e dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — II vêpres de sainte Cécile; mém. de S. Léonard de Port-Maurice et du dim.

### TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 3 décembre

Comme le 1er dimanche de l'Avent est privilégié contre tout office de 1e classe (Rubr. génér. du brev., titre X n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI. Décret génér. du 2 déc. 1896, III, n. 3754) et l'on a dû anticiper au 26 novembre la solennité des titulaires dont l'office tombait dans la semaine.

*Le titulaire saint François-Xavier n'est qu'une mémoire (sous la 1e conclusion) à la messe; il peut avoir ses 2des vêpres chantées avec mém. de saint Léonard de Port-Maurice et du dim., dans les paroisses qui suivent, à moins qu'on ne préfère en chanter la messe et les vêpres le 10 décembre.*

**Diocèse de Montréal.** — Du 3 décembre, saint François-Xavier (Verchères et Caughnawaga).

**Diocèse de Saint-Hyacinthe.** — Du 3 décembre, saint François-Xavier (West Shefford).

**Diocèse des Trois-Rivières.** — Du 3 décembre, saint François-Xavier (Batiscau).

**Diocèse de Sherbrooke.** — Du 3 décembre, saint François Xavier (Brompton).

**Diocèse de Nicolet.** — Du 3 décembre, saint François Xavier.

**Diocèse de Valleyfield.** — Du 3 décembre, saint François Xavier (Pointe Fortune).

**Diocèse de Pembroke.** — Du 3 décembre, saint François Xavier (Renfrew).

J. S.

### PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	21 novembre.	— Longue-Pointe.
Jeudi,	23	— Saint-Eustache.
Samedi,	25	— Saint-Jean-de-la-Croix.
Lundi,	27	— Saint-Zotique.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Octobre 1911.

**L**n'y a pas de question romaine qui n'ait un côté nettement catholique, ou clérical selon une expression aussi commune qu'inexacte. En voici un exemple : le grand discours de M. Giolitti, à Turin. Je ne veux point faire de la politique ; mais il faut bien dire que le premier ministre ne semble avoir eu pour but que de se concilier les socialistes qu'il estime nécessaires à sa politique. Il gouvernera donc avec eux et suivra le programme qu'ils lui ont dicté par la bouche de M. Bissolati. Ce programme est un acheminement légal à la République italienne. Or il est légitime de se demander ce que deviendront l'Eglise et le pape en Italie avec la république. Nous avons l'exemple du Portugal ; et bien que la maçonnerie italienne n'ait pas encore dévoilé son programme, le jour où elle sera maîtresse, sans le contrepois d'une monarchie qui est encore tenue à quelques égards, qu'en sera-t-il de la sûreté du Souverain-Pontife ? C'est à cet état que font allusion des prophéties de Dom Bosco disant que le pape serait obligé de quitter Rome et n'y rentrerait que sur des monceaux de cadavres de prêtres et de religieux, indiquant par là que la future république romaine imiterait les excès de la Révolution française. C'est ainsi que tout ce qui touche à la politique en Italie touche, non pas indirectement, mais directement à la Religion.

— Les journaux s'occupent d'un fait assez étrange, connu depuis longtemps, il est vrai, mais qui n'avait pas encore eu les honneurs de la publicité. Il y a dans un couvent des Cisterciennes de Viterbe une religieuse qui depuis cinquante ans est clouée sur son lit. Elle a eu, quand elle était jeune, une

maladie des vertèbres du cou qui sont devenues si flexibles qu'elle peut à peine remuer la tête sans pouvoir aucunement la soutenir. Elle est de plus en partie paralysée. Aussi a-t-elle été obligée de garder le lit, seule position qu'il lui soit possible de conserver. Dieu a sanctifié sa servante précisément par la souffrance continuelle qu'il lui imposait, et par cette prison mille fois plus dure que celle qu'invente la justice des hommes, car il y a cinquante ans que la Soeur Maria Benedetta (Maria Frey, dans le siècle), reste immobile jour et nuit sur son lit. Le spectacle de sa patience, ses vertus, sa douceur lui concilièrent vite, non seulement l'affection, mais l'estime de tous ceux qui l'entouraient, et bientôt les étrangers voulurent voir ce phénomène vivant de patience chrétienne. Elle était dans la clôture; l'évêque obtint que sa cellule fut placée en-dehors afin que tout le monde put venir s'édifier au spectacle de ses vertus. Et c'est en effet chaque jour un pèlerinage ininterrompu. Je ne puis pas en parler *de visu*, ayant refusé l'année dernière une invitation de me rendre à Viterbe pour y voir la sainte, comme disent les habitants du pays. Je l'ai refusée préférant m'en rapporter au témoignage de personnes graves, sérieuses, parfaitement au courant de la théologie mystique et de ses arcanes, et par conséquent mieux que moi capables de donner leur avis sur la sainteté de cette religieuse et les faits surnaturels qui lui sont attribués.

— Il faut dire que ses vertus ne sont pas le seul attrait que présente la malade. Dieu lui aurait souvent communiqué des lumières surnaturelles se rapportant, soit à des états d'âmes particuliers, ou à des intérêts privés, soit à des vues plus générales et intéressant tout ou partie de l'Eglise. Jadis les savants en us niaient carrément tous ces phénomènes : étant pour eux impossibles, ils ne sauraient exister. Plus prudents maintenant, ils commencent à les admettre en les revêtant de

noms scientifiques destinés à voiler la pauvreté de leur science. " Sa psyché vibre comme un instrument ultra sensible et elle a des intuitions d'une merveilleux surprenant ", dit l'un d'eux. Elle a eu par exemple la sensation du régicide de Monza (assassinat d'Humbert, roi d'Italie, par Bresci) au moment où il se produisait; elle aurait prévu l'assassinat de Carnot à Lyon, la fin de Léon XIII pour l'été de 1903, etc. Ces prédictions lui ont donné une grande renommée, et nombreux sont les prêtres même qui vont à Viterbe consulter la malade soit pour leur âme, soit pour d'autres personnes.

— Que faut-il en penser ? J'avoue qu'il m'est difficile de me former une opinion ; l'évêché de Viterbe et le Saint-Siège restent dans une prudente réserve. La malade distribue à ses visiteurs des souvenirs consistant en chapelets, médailles, images de dévotion. Je n'ai pas entendu dire que ces objets aient opéré des miracles. De plus, on ne constate point d'une façon certaine que des prédictions qu'elle aurait faites se soient réalisées. Les cas que l'on rapporte n'ont été connus qu'après l'événement, et sans être pour cela absolument sujets à caution ils ne peuvent former la mineure d'un syllogisme rigoureux. D'ailleurs il n'est point nécessaire d'avoir une idée précise sur chaque fait qui se présente. La patience et les vertus que l'on peut admirer chez la malade de Viterbe sont déjà par elles-mêmes une prédication efficace. Et s'il plaît à Dieu d'y ajouter la splendeur de ses charismes, il n'est point nécessaire qu'une académie vienne les faire passer, suivant les règles, au bureau de ses constatations. En tout cas, n'y aurait-il dans le couvent des Cisterciennes de Viterbe que le spectacle d'une patience plus que cinquantenaire, que ce serait un motif largement suffisant pour entreprendre le pieux pèlerinage et s'édifier au contact de tant de vertus.

DON ALESSANDRO.

## MGR MATHIEU A MONTREAL



GR Olivier-Elzéar Mathieu, sacré évêque de Régina, à Québec, le dimanche 5 novembre dernier, a quitté, le 14, sa bonne ville natale, où il a toujours vécu — depuis cinquante-huit ans — et acquis une si remarquable popularité. C'est les larmes aux yeux, nous ont raconté les journaux, que Sa Grandeur s'est séparée des nombreux amis qui lui sont tous si attachés.

Nous n'entreprendrons pas ici de redire tout ce dont les quotidiens de Québec et d'ailleurs sont remplis au sujet de Mgr de Régina depuis quelques semaines. Mais au concert d'éloges et de félicitations qui s'est élevé de toutes parts, nous voulons ajouter respectueusement les nôtres. Pour être tardifs peut-être, nos modestes souhaits d'heureux avènement n'en veulent pas moins être sincères, et nous profitons du passage à Montréal de Sa Grandeur pour lui en marquer l'expression.

En route pour l'Ouest, où il va prendre possession de son nouveau diocèse, le premier évêque de Régina s'est, en effet, arrêté à Montréal dans la soirée du 14. Il en est reparti le 15, dans l'après-midi, pour Ottawa, où il devait s'arrêter d'abord, et puis pour Saint-Boniface et pour Régina...

Les séparations ont toujours quelque chose de cruel; il en est qui sont empoignantes. Si grand qu'on devienne et si soumis qu'on soit aux volontés providentielles, la nature humaine garde quand même ses droits à la sensibilité et à l'émotion. N'ayant que des amis partout, et combien nombreux! Mgr Mathieu, dont le grand coeur est incomparable, n'a caché sa peine à personne. La croix qu'il a désormais l'honneur de porter, il en sent tout le poids. Et, sans qu'il paraisse le

moins du monde vouloir se soustraire au fardeau, on aperçoit très vite que l'honneur lui pèse.

Il a dit et répété mille fois qu'il laisse son coeur à Québec. Mais les fidèles de Régina n'ont rien à craindre. Sa Grandeur retrouvera là-bas tout son coeur pour le leur donner tout entier ! Les grandes âmes en effet, les âmes d'apôtre — celle d'un saint Paul, par exemple, ou celle d'un saint François-Xavier — savent se donner tout entières aux nouveaux devoirs, sans se reprendre là où elles s'étaient d'abord prodiguées. Elles se font *tout à tous*, partout et quand même. Comme parlent les armes du nouvel évêque, c'est un *olivier de paix* que le vieux Québec donne au frémissant ouest canadien — *pacem Domino largiente*. Or la paix est amour et dilection.

• • •

En recevant chez lui son nouveau collègue dans l'épiscopat, Mgr l'archevêque a voulu lui témoigner délicatement tout le bien qu'il pense de sa carrière déjà si féconde, augure de celle qu'il fournira encore longue et glorieuse, nous en sommes certains. La vie de Mgr Mathieu jusqu'ici, comme chacun le sait, a été, avant tout, celle d'un brillant éducateur. Monseigneur, pour lui faire couronne à sa table, avait invité les supérieurs de nos différents collèges ou séminaires du diocèse. Pendant de longues années, ces messieurs, d'une façon ou d'une autre, furent en relation, dans la personne de Mgr Mathieu, avec le recteur de Québec, et Dieu sait, si, avec lui comme avec le regretté Mgr Laflamme, les relations étaient agréables. Ah ! le vieux séminaire ! Quels souvenirs on en garde, et quelles traditions vivent là !

Avec ces messieurs du Collège de Montréal, du Collège des Jésuites, de Sainte-Thérèse, de l'Assomption, de Saint-Lau-

rent et de Saint-Jean, Mgr l'archevêque et son hôte d'honneur avaient aussi près d'eux, outre le personnel du palais archiepiscopal, l'un des confrères de classe de Mgr Mathieu, l'honorable Thom.-Chase Casgrain, de Montréal, et les compagnons de voyage de Sa Grandeur, MM. Nadeau, du séminaire de Québec, Vaillancourt, de Plessisville et l'abbé Beaulieu, son secrétaire, ainsi que le curé de Qu'Appelle, le Rév. Père Carrière.

Au dessert, Mgr l'archevêque a offert ses félicitations et ses vœux à Mgr Mathieu. Il sait qu'il laisse dans la vieille province bien des gens et bien des choses qu'il aime et qui l'aiment... Mais Dieu le soutiendra. Sur sa route vers l'Ouest, Montréal s'est présentée. L'évêque de Régina a bien voulu s'y arrêter. Monseigneur en est heureux. Il estime que Mgr Mathieu, qui ne part pas tout entier de Québec, y reviendra souvent, et Montréal toujours, à l'aller et au retour, sera sur son chemin... Mgr Mathieu y sera toujours accueilli avec joie... C'est de même avec sincérité d'âme que nous accompagnons Sa Grandeur de nos vœux et de nos souhaits dans l'Ouest si riche d'avenir... Monseigneur souligne que la présence à sa table des supérieurs de nos maisons d'enseignement secondaire convenait particulièrement en cette circonstance... Ils ont tous connu mieux que personne Mgr Mathieu à l'oeuvre et ils savent sa haute valeur intellectuelle... C'est de grand coeur que Monseigneur offre une fois encore ses bons souhaits à son confrère d'autrefois, à son collègue d'aujourd'hui...

D'une voix affaiblie par l'émotion, mais pénétrante quand même, Mgr de Régina remercia son "assistant" d'hier à la **cérémonie du sacre, son confrère de jadis, son ami de toujours.** Il lui devait, dit-il, de s'arrêter ici aujourd'hui pour lui présenter ses remerciements. Il a reçu tant de discours et a été l'objet de tant de sympathies depuis dix jours, qu'il en reste tout confus. Le départ lui a coûté. Il a toujours été si heu-

reux à Québec! Dieu le veut ailleurs. Il obéit. Il se croit inexpérimenté. Il se tournera volontiers vers Montréal, vers son ancien confrère du séminaire de Québec, à l'heure des difficultés, pour demander des conseils et des exemples. Les difficultés, à ce qu'on dit, sont comme des écheveaux de fils embrouillés. Pour les résoudre, il faut savoir les prendre par le *bon bout*. Il demande des prières pour toujours trouver le *bon bout*. Mgr de Régina dit encore qu'il est très heureux de rencontrer à la table de Mgr l'archevêque de Montréal les supérieurs des collèges du diocèse, avec qui il a toujours entretenu de si bonnes relations.

Bref, ce fut charmant et touchant, ce discours, comme tout ce qui est naturel et vrai. En vérité, en vérité, les gens de Régina sont des gens heureux. Le bon Dieu les aime. Ce qu'ils vont l'aimer leur évêque !

\* \* \*

D'après une statistique récente, il y a, dans le diocèse de Régina près de 50,000 fidèles : 17,000 Canadiens français, 6,300 Allemands, 2,700 Anglais et Irlandais, 2,300 Polonais, 15,000 Ruthènes, et le reste d'autres nationalités. Ces fidèles sont desservis par 60 prêtres, dont 26 séculiers et 34 réguliers ; 43 sont d'origine française, 13 d'origine allemande, puis, il y a 2 Hollandais, 1 Polonais et 1 Ecossais...

\* \* \*

Au moment où Mgr Mathieu quittait Montréal, au train de 4 heures, à la gare Windsor, avec Mgr l'archevêque de Québec qui venait de l'y rejoindre, le nouvel et si sympathique évêque a dû multiplier les bénédictions et les bienveillances. Une foule d'amis, des âmes qu'il a dirigées, des coeurs qu'il a

formés, des gens qu'il a connus enfin — et qui par conséquent sont ses amis, étaient venus le saluer. Dans tous ces adieux, on sentait qu'il avait de l'émotion vraie, comme une vibration qui venait du cœur. Et un mot de Mgr Mathieu, prononcé à table le midi, nous revenait, qui résume sa carrière et annonce son programme: " C'est avec le cœur qu'on fait du bien! " Alors, c'est sûr, Mgr Mathieu fera dans l'Ouest beaucoup de bien — *pacem Domino largiente*. Nous le souhaitons de toute notre âme.

### DECISIONS LITURGIQUES



A Sacrée Congrégation des Rites, par deux reprises, le 27 mai et le 8 juin 1911, vient de résoudre un certain nombre de doutes proposés par le rédacteur de l'*Ordo* de Bayonne, avec l'assentiment de son évêque. Vu le grand nombre de ces questions, nous nous contenterons de donner la substance des réponses.

Le 7 juillet est pour les saints Cyrille et Méthode le jour quasi natalice, conformément à la nouvelle édition du martyrologe.

Lorsque la fête des saints Sept Fondateurs de l'ordre des Servites, fixée par décret du 12 février, n'a pas de secondes vêpres entières, l'hymne *Matris sub almae* qui, d'après l'instruction adressée aux éditeurs du bréviaire, devrait se dire aux secondes vêpres (et aux premières, s'il y a lieu), reprend, suivant les rubriques générales, sa place primitive à laudes ; et alors les hymnes *Bella dum late* et *Sic patres* n'en forment qu'une seule à matines.

Si au troisième nocturne d'un saint ou d'un mystère, les leçons de l'homélie sont tirées des oeuvres de ce saint, ou historiques relativement au mystère célébré, on n'est pas par le fait même autorisé à grouper en deux les trois leçons, comme le bréviaire le prescrit pour la fête de saint Hilaire. Il faut, pour chaque cas spécial, s'adresser à la Sacrée Congrégation des Rites.

---

Dans les églises où saint Sylvestre est patron ou titulaire, on doit chanter aux secondes vêpres du 31 décembre les antiennes et psaumes de la Nativité comme les jours précédents, et *a capitulo* faire de saint Sylvestre avec mémoire de la Circoncision.

---

Lorsque les époux se sont mariés en temps prohibé et qu'ils viennent ensuite réclamer, selon leur droit, la bénédiction nuptiale, celle-ci peut leur être donnée à la messe d'une fête de classe supérieure, avec mémoire de la messe *pro sponsis*. Il n'est pas nécessaire d'attendre un jour où la messe votive de mariage soit permise par la rubrique.

---

Lorsque cette messe et cette bénédiction nuptiale sont demandées après l'expiration du temps clos, il faut que les deux époux y assistent. La présence de l'épouse seule ne suffit pas.

---

Lorsqu'il n'y a qu'une messe dans la paroisse, le curé doit dire *pro populo* la messe du jour, et non celle d'une solennité transférée, même conformément au décret Caprara pour les églises de France.

Cette réponse — dit la *Semaine de Lyon* — contredit le décret général du 2 décembre 1891. Par ce décret, il est per-

mis, en-dehors des chapitres et couvents tenus à l'office canonial, de chanter la messe de certaines solennités transférées en faisant mémoire du dimanche occurent. La présente réponse abroge-t-elle ce décret pourtant si clair et si universellement pratiqué ? ce n'est guère probable. En attendant des éclaircissements qu'on ne manquera pas de réclamer, nous continuerons comme ci-devant. En adoptant ce que dit la réponse, il serait désormais impossible en beaucoup d'endroits de solenniser l'Epiphanie, etc. Ce ne doit pas être le sens du nouveau décret. Les solennités que le décret du cardinal Caprara ordonne de transférer au dimanche suivant, et celles que des indults particuliers permettent d'y renvoyer, peuvent être célébrées dans les oratoires semi-publics où l'on a la coutume de chanter la messe tous les dimanches.

---

Lorsque, en-dehors de l'exposition des Quarante-Heures ou de la solennité de la Fête-Dieu, on doit exposer le Saint-Sacrement aussitôt après la messe, il est permis, pour cette exposition, d'employer une hostie consacrée d'avance, il n'est pas requis d'en consacrer une spéciale à la messe qui précède l'exposition.

---

Dans ce cas, il n'est pas permis de mettre l'hostie préconsacrée dans l'ostensoir immédiatement après la communion, il faut attendre, pour cela, que la messe soit terminée.

---

Aux vêpres solennelles, le célébrant peut prendre l'étole sous la chape dès le commencement de l'office, lorsque aussitôt après les vêpres il doit y avoir exposition et bénédiction du Saint-Sacrement.

---

A la procession du Saint-Sacrement qui suit immédiatement les vêpres, on garde les ornements rouges ou verts employés à l'office, il n'est pas nécessaire de prendre des ornements blancs.

---

Le Jeudi-Saint, à la bénédiction de l'huile des catéchumènes, les douze prêtres qui saluent cette huile en chantant *Ave Sanctum oleum*, doivent, tout comme à la salutation du Saint Chrême, faire une gémflexion, et non une simple inclination de tête.

\* \* \*

Les réponses ci-dessus sont du 27 mai 1911. Voilà maintenant celles du 8 juin :

Le laïc qui sert la messe, même sans habit de choeur, peut recevoir la sainte communion, à genoux sur le marchepied de l'autel.

---

Les prières prescrites par Léon XIII à la fin des messes basses peuvent être omises après la messe votive du Sacré-Coeur, dite solennellement par privilège le premier vendredi de chaque mois, bien qu'elle ne soit pas chantée. Cette messe équivaut à la messe conventuelle non chantée (décret No 3,697 ad VII).

---

Aux vêpres devant le Saint-Sacrement exposé, le célébrant, en s'approchant de l'autel pour le *Magnificat*, doit faire une gémflexion à deux genoux *in plano*, et non une simple gémflexion.

---

A ces mêmes vêpres, quand la procession du Saint-Sacrement doit les suivre, il n'est pas permis au célébrant ni à ses ministres, diacre et sous-diacre, de prendre les ornements qu'ils auront à la procession, sous prétexte que les chapes manquent pour les deux assistants.

---

En carême, lorsqu'on chante les vêpres après la messe soignée, le célébrant ne peut officier avec la chape par-dessus l'aube et l'étole, ni être assisté de ses ministres en dalmatique et tunique.

---

Pour le *Te Deum* qui doit clôturer le triduum ou l'octave qu'on célèbre dans l'année après une béatification ou une canonisation, l'oraison correspondante *Deus cujus misericordiae* doit être dite, non point à part tout de suite après le *Te Deum*, mais après celle du Saint-Sacrement et sous la même conclusion.

---

La neuvaine prescrite par Léon XIII en l'honneur du Saint-Esprit doit commencer le lendemain de l'Ascension et finir la veille de la Pentecôte. Toute autre pratique tendant à la terminer le jour même de la Pentecôte sera éliminée comme contraire à la lettre du décret.

---

*L'électricité autour de l'exposition du Très-Saint-Sacrement.* — On vient de demander à la Sacré Congrégation des Rites s'il était permis, avec l'assentiment de l'ordinaire, d'éclairer, pendant l'exposition privée ou publique, la partie intérieure du tabernacle avec des lampes électriques disposées

de manière à ce que le saint ciboire avec le Saint-Sacrement soit mieux aperçu des fidèles. A cette question, la Sacré Congrégation des Rites a jugé à propos de répondre : *Negative*. Le 29 juillet 1911.

*La fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste.* — Le *Motu proprio* du 2 juillet 1911 ayant transféré à perpétuité la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste du 24 juin au dimanche qui précède la solennité des saints apôtres Pierre et Paul, et ce dimanche devenant son jour propre, quelques évêques, considérant que le paragraphe IV du même *Motu proprio* défendait d'innover quoi que ce fût dans les lieux où l'on jouit d'indults particuliers du Saint-Siège, ont cru devoir demander ceci :

Les diocèses où pour la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, fixée au 24 juin, le Saint-Siège avait dispensé de la fériation, peuvent-ils garder, ce jour-là, ou plutôt doivent-ils célébrer la Nativité du saint Précurseur le dimanche avant la fête des SS. Apôtres ?

La Sacrée Congrégation des Rites a répondu, le 7 août 1911, que dans toute l'Eglise latine, sans distinction, la fête de saint Jean-Baptiste aurait lieu désormais le dimanche et non plus le 24 juin.

## UNE LETTRE DE JOSEPH DE MAISTRE

**M** le comte de Maistre fut consulté un jour par une dame protestante sur la question de savoir si le changement de religion n'est point contraire à l'honneur. Il lui répondit par cette lettre remarquable.

“ Madame,

“ Allons au-devant de toutes les difficultés. Partons d'une

époque antérieure à tous les schismes qui divisent aujourd'hui le monde. Au commencement du dixième siècle, il n'y avait qu'une foi en Europe. Considérez cette foi comme un ensemble de dogmes positifs : l'unité de Dieu, la Trinité, l'Incarnation, la Présence Réelle, etc. ; et, pour mettre plus de clarté dans nos idées, supposons qu'il y ait cinquante de ces dogmes positifs. Tous les chrétiens croyaient donc alors à cinquante dogmes. L'Eglise grecque ayant nié la procession du Saint-Esprit et la suprématie du Pape, elle n'eut plus que quarante-huit points de croyance, par où vous voyez que nous croyons tout ce qu'elle croit, quoiqu'elle nie deux choses que nous croyons. Vos sectes du seizième siècle poussèrent les choses beaucoup plus loin et nièrent encore plusieurs autres dogmes ; mais ceux qu'elles ont retenus nous sont communs. Enfin la religion catholique croit tout ce que les sectes croient. Ce point est incontestable. Ces sectes, quelles qu'elles soient, ne sont point des religions, ce sont des *néglations*, c'est-à-dire rien par elles-mêmes, car dès qu'elles affirment, elles sont catholiques. Il suit de là une conséquence de la plus grande évidence. C'est que le catholique qui passe dans une secte, apostasie véritablement, parce qu'il change de croyance et qu'il nie aujourd'hui ce qu'il croyait hier. Mais le sectaire qui passe dans l'Eglise n'abdique au contraire aucun dogme. Il ne nie rien de ce qu'il croyait. Il croit au contraire ce qu'il niait, ce qui est bien différent. . . .

### AUX PRIERES

Soeur Sainte-Thaïs, née Clémentine Leclerc-Francoeur, des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Soeur Sainte-Marie-Eusébie, née Mélanie Arsenault, des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

M. Césaire-Ernest Germain, décédé à Montréal.